

## Communiqué de presse

Bayonne, le 21 mai 2022

# LA COMMUNAUTÉ PAYS BASQUE INSTAURE L'ÉCO-CONDITIONNALITÉ DE L'AIDE À L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE



**Fidèles aux engagements du Plan Climat Pays Basque, les élus de la Communauté Pays Basque ont voté en faveur de l'éco-conditionnalité de l'aide à l'immobilier d'entreprise. Pionnière en la matière, la Communauté conditionnera son soutien aux entreprises accompagnées à la mise en œuvre de pratiques durables et de modes de construction éco-responsables grâce à une grille de critères objectifs.**

La Communauté Pays Basque opère un changement structurel dans son dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise en instaurant une éco-conditionnalité de l'aide. Cette démarche vient concrétiser un point majeur de son Plan Climat Air Energie Territorial, celui de renforcer l'approche environnementale dans la construction et la rénovation du parc bâti et de dynamiser les filières de l'éco-construction et de l'éco-rénovation. Le site technopolitain [Arkinova](#) basé à Anglet ou encore [le soutien apporté à l'association Patxa'ma](#) incarnent notamment cette ambition.

Ce nouveau dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise propose ainsi des critères précis à chaque étape des travaux de construction, d'agrandissement ou de rénovation portés par les entreprises : conception bioclimatique, réemploi de matériaux, béton bas-carbone, matériaux bio-sourcés, limitation de la consommation d'eau et d'électricité, installation solaire, énergies renouvelables, toiture végétalisée, etc. Seules les entreprises obtenant un éco-score minimal de 5 seront éligibles au dispositif.

### **Activités productives, transformation agroalimentaire et hébergement touristique en zones carencées**

Dans la droite ligne la politique économique de la Communauté Pays Basque, le dispositif d'aide à l'immobilier d'entreprise concerne les activités industrielles et artisanales de production et la transformation agroalimentaire en lien avec l'agriculture locale de qualité. Par ailleurs, la Communauté Pays Basque reconduit son soutien à l'hébergement touristique exclusivement dans les zones carencées et concentre ses aides sur l'hôtellerie indépendante, l'hôtellerie de plein air et les hébergements à la ferme (agritourisme).

Le montant plafond d'intervention est de 200 000 euros en matière d'activités de production et de transformation agroalimentaire et de 50 000 euros en matière d'hébergement de tourisme.

### **Un bilan très positif avec 35, 4 millions d'investissements réalisés par les entreprises**












Ces trois dernières années, la Communauté Pays Basque a accompagné 43 entreprises *via* ce dispositif mené en partenariat avec le Département des Pyrénées-Atlantiques. Cela représente une enveloppe globale de 2, 5 millions d'euros pour la Communauté Pays Basque qui a généré 35, 4 millions d'euros d'investissements réalisés par ces entreprises sur le territoire. Le Département reste partenaire de ce dispositif.

#### **Contact presse :**

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22  
[b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr](mailto:b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr)

## Éco-conditionnalité de l'aide à l'immobilier d'entreprise

### Grille de calcul de l'éco-score

Solutions valorisées	Points	
 <b>Conception</b> Conception bioclimatique du bâtiment	3	
 <b>Démolition</b> Réemploi des matériaux pour plus de 50% des surfaces déconstruites	2	
 <b>Gros oeuvre</b> Mise en œuvre béton bas carbone	2	
 <b>Charpente</b> Mise en œuvre d'une ossature/charpente bois	3	
 <b>Façade</b> Mise en œuvre de matériaux biosourcés	2	
 <b>Isolation</b> Mise en œuvre de matériaux d'isolation intérieur biosourcés	2	
 <b>Revêtements intérieurs</b> Mise en œuvre de matériaux issus du réemploi et/ou biosourcé	1	
 <b>Électricité</b>	Actions menées pour limiter les consommations d'électricité	2
	Installation de sous-compteurs et raccordement à une GTB/GTC	1
	Installation de panneaux photovoltaïque	2
 <b>Eau</b>	Actions menées pour limiter les consommations d'eau	3
	Réduction de la consommation d'eau des équipements sanitaires	1
	Équipement de récupération et de réutilisation des eaux pluviales	1
	Installation de sous-compteurs et raccordement à une GTB/GTC	1
 <b>Chauffage Ventilation Climatisation</b>	Installation biomasse énergie	3
	Installation solaire thermique	2
	Installation géothermique	3
	Système de récupération de la chaleur fatale	3
 <b>Toiture</b> Aménagement d'une toiture végétalisée	3	

#### Contact presse :

Bénédicte Saint-André : 06 84 07 25 22  
b.saint-andre@communaute-paysbasque.fr